



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion
www.cg974.fr

Trésors de biodiversité

Souvent méconnus, les Espaces Naturels Sensibles, répartis dans toute l'île, sont de précieuses reliques de la forêt originelle. Gérés par des professionnels passionnés de la nature, sous la responsabilité du Département, ils n'attendent que votre visite.

Les espaces naturels sensibles

La Réunion compte plus de 100 000 hectares d'Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.), parmi lesquels une vingtaine de bijoux encore méconnus contribuent à la richesse de la biodiversité insulaire.

Ils sont placés sous la responsabilité du Conseil général qui consacre chaque année 10 millions d'euros à la préservation des espèces endémiques, à la lutte contre les espèces invasives, à la réalisation d'aménagements pour l'accueil du public et à la sensibilisation de tous.

Pour permettre la valorisation de son patrimoine naturel, le Département de La Réunion a confié la gestion des E.N.S. à des établissements publics, associations locales, communes, chargés sur le terrain de protéger et valoriser les sites et d'organiser l'accueil du public.

Dans chacun des E.N.S. ouverts à la visite, des promenades guidées sont organisées pour les particuliers et les scolaires.

Le Conseil Général :

un Acteur incontournable dans la préservation des milieux naturels et exceptionnels de l'île.

Le Conseil Général est le 1^{er} propriétaire forestier de l'île et le principal financeur avec l'Europe de la gestion des forêts et des milieux naturels. 95 % des forêts lui appartiennent y compris les forêts départementales domaniales gérées par l'ONF, par exemple celles du Maito, des Makes, de Bélouve, du Volcan...



« Le Conseil général a voté une dotation transport pour emmener chaque année tous les élèves de sixième découvrir un E.N.S. Et deux fois par an, lors de la Fête de la nature en mai et des week-ends natureS en octobre, les visites guidées sont gratuites. La demande est de plus en plus forte. L'an dernier, nous avons passé la barre des 3 000 visiteurs pour les week-ends NatureS», détaille Frédéric Guhur, directeur de l'Environnement.

Et toujours dans l'idée d'ouvrir ces sites au plus grand nombre, des actions sont mises en place en faveur des personnes handicapées. Des visites sensorielles, en chaises à porteur, en joëlettes, et dans la forêt de Bélouve, un sentier a été aménagé avec un platelage en bois pour être accessible aux fauteuils roulants : une première !

« L'action menée par le Département depuis plus de vingt ans, a contribué à la création du Parc national et a été consacrée par l'inscription de La Réunion au Patrimoine mondial de l'UNESCO», souligne Frédéric Guhur.

Piton Mont-Vert, un îlot de forêt

Patrick Metro est le coordonnateur et le guide de l'Office Municipal du Développement Agricole et Rural, association qui gère le site. « Une île de forêt, dans un océan de cannes à sucre », c'est ainsi qu'il aime à décrire le Piton Mont-Vert. Situé entre Saint Pierre et Petite-Île, la silhouette du Piton varie selon les points de vue. Ce volcan égueulé semble se dédoubler lorsqu'on l'observe de dos, et prend la forme d'une cuvette ébréchée quand on se présente à son pied. C'est le résultat d'une ancienne coulée de lave qui a entamé son cône.

Le site comprend une forêt de 30 hectares, dans laquelle on trouve 65 % d'endémisme et 9 espèces protégées par décret ministériel. Parmi elles, une orchidée appelée *Oeceoclades Monophylla* qui n'existe qu'au Piton Mont-Vert. Au milieu de cette végétation variée, qui doit sa présence à d'innombrables nuances climatiques, on trouve une végétation indigène particulièrement bien conservée sur la crête du piton, telle le bois d'olive noir, le petit natte, le corce blanc bâtarde ou encore la liane de clé.

La visite guidée dure 1h30, vous pourrez découvrir les vestiges de l'une des dernières forêts semi-sèches de La Réunion.

Se rendre sur le site : Venant de St-Pierre, emprunter la D29 en direction de Mont-Vert. Du Tampon, prendre la direction Bérive - Terrain-Fleury puis suivre la route Hubert Delisle et passer par Mont Vert les Hauts.

Contact : Patrick Metro, OMDAR, tél. 0692 88 77 51

Sainte-Marguerite : bois de couleur et fourrés à pandanus.

Dans la forêt de Sainte-Marguerite, sur la commune de Saint-Benoît, les salariés de l'association de Protection des Milieux Naturels de l'Est, qui gèrent le site, ne sont pas peu fiers des pinpins qui foisonnent sur les hauteurs de l'espace protégé. C'est en effet l'une des rares forêts à Pinpins dont l'espèce est unique au monde. Dans cette zone humide de moyenne altitude, la nature a aussi préservé d'autres espèces endémiques et indigènes qui méritent la visite. On y trouve notamment des orchidées, le bois d'osto, le bois de café marron, le bois de pomme et le bois de banane. Jérôme Brun et Thierry Ferrol, les deux guides, sont introuvables. « C'est un peu comme une arche de Noé, avec de nombreuses espèces préservées. On peut dire que l'on est des gardiens de trésors » Avec le coordonnateur des lieux, Johan Maillot, l'équipe a mis en place une pépinière, afin de reboiser les parties les plus abimées. À côté de cette crèche pour jeunes pousses, les curieux peuvent emprunter le sentier botanique et découvrir les nombreuses espèces qu'abrite Sainte-Marguerite, puis pousser plus loin et prendre le sentier de 5 km (aller-retour) qui les mènera vers la forêt de pinpins. Elle se mérite cependant, et un ciel clément est préférable pour parvenir jusqu'à elle.

La visite guidée dure 1h45 et le site accessible à partir de la D3 « route Hubert Delisle », chemin Lamandière.

Contact : Johann Maillot, coordonnateur APMNEST. Tél. 0692 65 20 14 - 0262 51 60 15



ESPACES
NATURELS
SENSIBLES



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion
www.cg974.fr

Se rendre dans un ENS

On prévoit des chaussures de marche, un vêtement contre la pluie, on garde à l'esprit que la cueillette est interdite, on ne s'écarte pas des sentiers et pour profiter pleinement de la visite, on n'hésite pas à se faire accompagner d'un guide. Les visites encadrées sont payantes, mais le prix reste symbolique.

Pour en savoir plus :

le service Préservation des sites et de la biodiversité du Conseil général, tél. 02 62 90 24 00 denvironnement@cg974.fr ; sur le site du Conseil général, www.cg974.fr, rubrique Environnement

Trois mots à connaître

Endémique :

une espèce est endémique lorsqu'elle est présente exclusivement dans une région précise et nulle part ailleurs.

Exotique :

une espèce est exotique lorsqu'elle a été introduite par l'action de l'homme.

Indigène :

une espèce est indigène lorsqu'on la trouve aussi ailleurs, mais qu'elle était sur l'île avant l'arrivée de l'Homme.

Tous les Vendredis dès 14h retrouvez
AIRE DE PIQUE NIQUE

Découvrez ou re-découvrez, l'île de La Réunion, à travers ses aires de pique-nique.
Prochaine émission :
La Forêt de Sainte-Marguerite

974 TV
La télé du Conseil Général

Télé Kréol
ZEOP
le plus grand Canal 974